



La Cour de justice européenne a rendu ce jeudi une décision qui aura probablement des répercussions sur les relations entre le Maroc et l'UE. Cette Cour a, en effet, ordonné la suspension de l'accord agricole entre les deux parties sous prétexte que le Conseil européen n'a pas vérifié si l'exploitation des ressources du Sahara se faisait au profit de la population locale.

Cette décision concerne «les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les poissons et les produits de la pêche» issus de nos provinces sahariennes.

Consciente que ladite décision pourrait empoisonner les relations avec Rabat, la Haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité, Federica Mogherini, a vite réagi en précisant, selon la MAP, que les accords bilatéraux avec le Maroc ne sont pas remis en cause. Elle a également assuré que Rabat et Bruxelles ont «un partenariat vaste, solide et ancré dans le cadre du statut avancé dont bénéficie le Royaume». Et d'ajouter que l'UE «est en train d'examiner cet arrêt afin de définir les différentes options, notamment les travaux de préparation en vue de faire appel».

Contacté à ce propos par nos soins, Abdelfettah El Belamachi, professeur de droit public à l'Université Cadi Ayyad à Marrakech et président du Centre marocain de la diplomatie parallèle et du dialogue des civilisations, a critiqué la diplomatie marocaine qui n'a pas fait montre de réactivité pour déjouer les stratagèmes du Polisario. «Lorsque les séparatistes ont présenté un recours devant la justice européenne, la diplomatie marocaine aurait dû agir rapidement pour contrer leur offensive et présenter son point de vue juridique», a-t-il martelé dans une déclaration à Libé.

Il a, en revanche, affirmé que cette décision portait davantage atteinte aux intérêts de l'UE qu'à ceux du Maroc et que le Royaume est appelé à diversifier ses partenaires en s'ouvrant sur la Chine, la Russie, l'Inde, entre autres.

Dans ce sens, Driss Lagrini, professeur des relations internationales à Marrakech, a, pour sa part, affirmé qu'il ne faudrait pas donner trop d'importance à cette décision qu'il a qualifiée de «politique». Car, le Maroc a œuvré, depuis des années, en vue de la diversification de ses partenaires économiques pour éviter ce genre d'imprévu.

Dans une déclaration à Libé, il a exhorté les autorités marocaines à préparer une plaidoirie juridique avec tous les partenaires et les acteurs concernés et à faire la promotion des efforts consentis par l'Etat depuis la fin de la colonisation espagnole en 1975 pour développer les provinces sahariennes. Ce qui contredit tous les dires arguant qu'il exploiterait les ressources du Sahara sans en faire bénéficier, en premier lieu, les habitants. Il a rappelé dans ce sens le projet de développement gigantesque qui a été lancé par S.M le Roi à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte.

Ce spécialiste des relations internationales a, par ailleurs, précisé que la décision de la Cour de justice européenne constituait une immixtion dans un dossier géré par l'ONU.